

Image not found or type unknown



Location d'un logement social

Par **legavox59098408720772**, le **07/03/2014** à **11:27**

suite à l'enquête des ressources, l'envoi de l'avis d'imposition 2013 fait apparaitre que je vis dans un département différent du logement social concerné, il me demande donc d'adresser ma lettre de congé de l'appartement, (en fait je suis absent depuis 2010, sans avoir déménagé)(aussi j'ai mis mon fils dans cet appartement depuis le mois de janvier 2013, qui a pris en charge le loyer et charges incluses), pas de loyers impayés à ce jour, ils s'obstinent à vouloir mon départ, et que j'adresse le courrier de congé, sont ils alors dans la légalité juridique ? merci de votre réponse, en vous priant d'accepter mes cordiales salutations .

Par **HOODIA**, le **07/03/2014** à **11:39**

Effectivement,et cela semble vous surprendre !